



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

8 juin-3 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa soixantième session**

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix Eboa Ebongue (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour 2021

[Point 3 a)]

Programme 2 Affaires politiques

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le programme 2 (Affaires politiques) (projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019) [A/75/6 (Sect. 3)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux publiée sous la cote [E/AC.51/2020/10](#).

2. Le représentant du Secrétaire général pour les affaires politiques et la consolidation de la paix et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ont présenté le programme et répondu, avec d'autres représentantes et représentants, aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Des délégations ont accueilli favorablement le programme et salué le travail mené par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

4. La présentation exhaustive des travaux menés dans le cadre du programme a également été bien accueillie et il a été noté que les missions politiques spéciales jouaient un rôle essentiel dans l'exécution du programme. Une délégation a demandé



des précisions sur les mesures prises par le Département pour collaborer davantage avec d'autres entités, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, et mettre le développement au service de la paix. Une autre délégation s'est félicitée de la répartition des tâches entre le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, notant que les réformes structurelles avaient aidé à mieux définir la répartition des tâches.

5. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'utiliser les termes et expressions arrêtés au niveau intergouvernemental. L'une d'elles s'est inquiétée du fait que des expressions telles que « conflict triggers » étaient employées dans le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) (par. 3.25), alors que selon elle mieux vaudrait s'en tenir à « root causes of conflict ». En ce qui concernait une autre expression dont l'utilisation était problématique, à savoir « violent conflicts », qui apparaissait dans le sous-programme 1 (par. 3.19) et en plusieurs endroits du sous-programme 7 (Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes), une délégation a demandé s'il y avait une gradation des conflits. Sur ce dernier point, elle a déclaré qu'il était entendu que tous les conflits étaient intrinsèquement violents. Elle a cité un troisième exemple, à savoir l'utilisation de l'expression « fragile countries » dans le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) (par. 3.87), et invité les directeurs de programme à s'en tenir à la terminologie qui avait été arrêtée, par exemple « countries lapsing or relapsing into conflict ». Une autre délégation a noté que pour l'essentiel le programme s'efforçait de s'en tenir à la terminologie arrêtée au niveau intergouvernemental et souligné que, pour communiquer efficacement avec les parties prenantes, il ne fallait pas privilégier des concepts, des termes ou des approches qui n'avaient pas fait l'objet d'un accord entre les États Membres, tels que « non-mission settings » (par. 3.89).

6. Une délégation s'est interrogée sur le nouveau mode de présentation des produits et s'est étonnée de voir que certaines catégories de produits n'étaient pas quantifiées. Elle a donné l'exemple suivant : les produits concernant les bons offices dans le tableau consacré aux produits de portée générale pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (tableau 3.1) n'avaient pas été quantifiés, alors que des résultats chiffrés avaient été donnés au paragraphe 3.18 pour les missions de bons offices. La délégation a également noté que cette observation n'était pas propre à ce programme et s'appliquait également à d'autres programmes et proposé qu'il en soit fait mention dans les questions intersectorielles. Elle a accueilli favorablement l'ajout de la liste des textes des organes délibérants définissant les mandats dans le plan-programme, mesure qui répondait à la demande de l'Assemblée générale, et souligné que cette liste ne devait pas être reléguée dans une annexe, comme cela avait été le cas dans le budget de 2020.

7. Une délégation a souhaité connaître la raison pour laquelle les hypothèses concernant les programmes des missions politiques spéciales ne figuraient pas dans ce programme et continuaient d'être présentées séparément pour examen uniquement par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il a été souligné que, si ces missions, dont le nombre augmente chaque année, continuaient d'être financées au moyen du budget-programme, il conviendrait que le Comité du programme et de la coordination examine leurs descriptifs de programme avant qu'ils soient soumis à la Cinquième Commission.

8. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), une délégation a accueilli favorablement le fait que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ait placé la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits au centre de son nouveau plan stratégique, notant que cela

complétait de manière cruciale la thématique de la pérennisation de la paix portée par les États Membres. Une autre délégation a estimé que l'expression « managing conflicts » employée dans le titre du sous-programme n'était pas claire et pouvait prêter à controverse, car gérer un conflit ne signifiait pas toujours le régler, mais plutôt l'entretenir et le diriger. À cet égard, elle a déclaré que l'ONU pouvait aider les pays à prévenir et à régler les conflits quand le besoin s'en faisait sentir. La même délégation a noté que, s'il était important d'améliorer la cohérence dans le système des Nations Unies, il fallait aussi respecter la répartition des tâches entre les différents organes compte tenu de leur mandat afin d'éviter les doubles emplois. Elle continuait de soutenir les mesures prises dans le cadre du sous-programme pour améliorer la capacité des États membres de prévenir les conflits, mais jugeait que les résultats restaient difficiles à évaluer et a noté qu'il n'était pas possible de déterminer les effets que l'action de l'ONU avait en situation de conflit.

9. Il a été noté que les sections relatives à la stratégie étaient riches en informations pour la plupart des sous-programmes, mais qu'il fallait apporter des précisions sur les travaux prévus dans le cadre du sous-programme 1. Il était fait référence dans la stratégie du sous-programme aux outils de la diplomatie préventive et du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix, mais il n'y avait pas d'informations sur la manière dont ces outils étaient employés ni sur les activités qui étaient exécutées. Une délégation a demandé que l'on mette davantage l'accent sur les systèmes d'alerte rapide pour que l'ONU puisse apporter plus tôt un appui aux mesures de prévention prises par les États Membres et que l'on explique les éléments à réunir pour faciliter la mise en place de systèmes de ce type. Elle a pris note de la longue liste des textes des organes délibérants définissant les mandats confiés au sous-programme et demandé que, dans le prolongement de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, cette liste soit nettement écourtée.

10. En ce qui concerne les textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme, une délégation a noté l'importance de la résolution 57/5 de l'Assemblée générale sur l'élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique et de la résolution 70/185 sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement et demandé un complément d'information sur les activités menées dans le cadre du sous-programme pour exécuter les mandats définis dans ces résolutions. Elle a estimé que les mesures coercitives unilatérales mettaient le multilatéralisme en péril. Sur la question des textes portant autorisation du sous-programme, une délégation s'est fait l'écho de la satisfaction exprimée précédemment par une autre délégation concernant la présentation de la liste des textes dans la partie du document consacré au programme, et non dans une annexe, et a fait observer que, pour les résolutions relatives aux mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, il n'était pas fait état dans la liste du texte le plus récent, à savoir la résolution 74/200 de l'Assemblée.

11. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le travail accompli dans le cadre du sous-programme 2 (Assistance électorale). Une délégation s'est félicitée de l'appui qui avait été apporté à plus de 50 États Membres et de l'élargissement des travaux du sous-programme dans le cadre d'un partenariat noué avec des organisations régionales et intergouvernementales. Une autre délégation a fait observer que l'assistance électorale apportée par l'ONU était essentielle en ce qu'elle aidait les pays à organiser des élections libres, équitables et crédibles et noté que les États Membres s'étaient mis d'accord sur les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif 16, qui mettait l'accent sur l'importance que revêtait l'existence de

processus et d'institutions politiques inclusifs pour le développement durable. Elle s'est félicitée de l'amélioration des résultats obtenus par l'Organisation pour ce qui était de l'apport dans les délais d'une assistance électorale, a appuyé pleinement le résultat escompté qui avait été défini pour 2020 et encouragé le Secrétariat à coopérer étroitement avec les entités des Nations Unies membres des équipes de pays aux fins de l'établissement d'un programme d'assistance électorale complet. Elle a également souhaité qu'il y ait une collaboration étroite entre les missions d'assistance électorale de l'ONU et les équipes chargées des activités électorales menées par le Programme des Nations Unies pour le développement et qu'il soit davantage fait état de ce type de collaboration dans les rapports. Une délégation a fait observer qu'en ce qui concernait la partie consacrée à l'exécution du programme en 2019 par rapport à un résultat escompté (par. 3.30), bien qu'il soit indiqué que l'objectif fixé avait été atteint, aucune information n'avait été fournie sur les résultats ; elle souhaiterait donc que l'approche soit recentrée sur les résultats.

12. Les délégations ont pris note avec satisfaction des travaux menés dans le cadre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité). L'intensification de l'aide apportée aux nouveaux membres et l'action menée récemment pour améliorer la collecte et la présentation des données, y compris des données ventilées par sexe, ont été saluées. Une délégation s'est félicitée en particulier des travaux qui avaient été menés en collaboration avec le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies sur la transition dans les missions sur le terrain (par. 3.47) et a noté qu'il s'agissait d'un bon exemple de coopération entre le Secrétariat et les milieux universitaires. Une autre délégation a fait observer que l'objectif du sous-programme, à savoir permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, était formulé en des termes trop énergiques et sous-entendait que le sous-programme visait à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités, au lieu de faire mention du concours apporté aux utilisateurs finals. En ce qui concernait la mesure des résultats pour 2019, à savoir le nombre de demandes d'information ou de demandes de recherche (fig. 3.IV), une délégation a dit être consciente de la complexité accrue des demandes émanant des États Membres et souhaité connaître le nombre de demandes laissées sans réponse. Elle a noté qu'il était très difficile de trouver des experts qui pouvaient siéger dans les groupes d'experts des comités des sanctions et recommandé d'entamer les formalités de recrutement plus tôt. Une autre délégation a souligné qu'il importait de donner suite à la résolution 2467 (2019) du Conseil pour ce qui était du recours dans les groupes d'experts à des spécialistes des questions de genre et des violences sexuelles (par. 3.51).

13. Une délégation a estimé qu'il n'y avait pas de raison de s'écarter de l'objectif du sous-programme 4 (Décolonisation) énoncé dans le plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1), étant donné que le mandat n'avait pas évolué. Une autre délégation a demandé des précisions sur la raison pour laquelle, pour le produit A.4 (rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico) énoncé dans le tableau 3.8, aucun rapport n'était prévu en 2020 et 2021.

14. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix), une délégation s'est félicitée de l'intégration du Bureau dans le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et a vivement encouragé une collaboration plus étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle a noté que l'approche régionale intégrée concernant le Sahel semblait donner des résultats encourageants et recommandé que l'on applique à d'autres contextes les enseignements qui avaient été tirés de la situation en République centrafricaine. Une délégation a considéré qu'il était essentiel que les pays s'approprient les solutions, notant que cela était clairement exprimé dans les résolutions jumelles de 2016 sur la consolidation et la pérennisation de la paix

(résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale), et que les solutions mises en œuvre au Burkina Faso qui avaient été citées dans le rapport (par. 3.89 à 3.93) constituaient une bonne pratique qui pouvait être transposée ailleurs. À son avis, la Commission de consolidation de la paix devrait multiplier les partenariats avec le système des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, en particulier les institutions financières internationales, dans le prolongement du rapport intitulé *Pathways for Peace* (chemins pour la paix). Il a également été dit que la forte augmentation des sommes versées au Fonds pour la consolidation de la paix ces dernières années montrait que les donateurs soutenaient la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Compte tenu des conséquences probables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la disponibilité de l'aide publique au développement au niveau mondial, l'Organisation ne devrait ménager aucun effort pour trouver des modes de financement novateurs. Une délégation a souhaité voir dans les futurs rapports des informations plus précises sur : a) les mesures prises pour renforcer les partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales ; b) les examens consacrés en 2019/20 aux projets financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix ; c) la mise en œuvre opérationnelle du rôle charnière joué par le sous-programme dans le système des Nations Unies. Il faudrait attendre que ces réformes aient été mises en œuvre et évaluées avant que l'on ne se penche de nouveau sur le budget.

15. Une délégation a estimé que l'objectif du sous-programme (par. 3.84) était formulé sous l'angle des activités prévues pour le sous-programme, au lieu de l'être sous celui des bénéficiaires pour les utilisateurs finals, et estimé que les activités avaient davantage leur place dans la partie relative à la stratégie. Une délégation a demandé qu'on fasse le point de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et souhaité savoir où en était cet examen, s'il pâtissait de la pandémie de COVID-19 et si le rapport serait prêt d'ici à juillet 2020 comme prévu dans le mandat.

16. En ce qui concernait le sous-programme 7 (Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes), les délégations ont accueilli favorablement la création du bureau de liaison de l'ONU auprès de la Ligue des États arabes, au Caire, en juin 2019 et estimé qu'il serait utile pour l'Organisation de coopérer davantage avec la Ligue, y voyant un moyen d'améliorer les consultations et la mise en commun d'informations entre les deux organisations. Une délégation a fait observer qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations dans la stratégie (par. 3.102) sur les activités prévues au titre du sous-programme. Elle a constaté que la mesure des résultats pour 2021 était la même pour le résultat 1 et le résultat 2 et estimé qu'il importait d'avoir des résultats et des mesures des résultats différents si l'on voulait avoir une meilleure corrélation entre les activités prévues au titre du sous-programme et les résultats escomptés. Une délégation a déclaré qu'il importait que le sous-programme soit exécuté avec efficacité et offre un bon rapport coût-avantage puisque l'on entrait dans la phase de mise en œuvre, notant que le budget avait nettement augmenté.

17. Les délégations ont accueilli favorablement le travail important accompli par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en faveur de la concrétisation de la solution des deux États à un moment crucial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Une délégation a pris connaissance avec intérêt des informations détaillées concernant les progrès tangibles accomplis vers la réalisation de cet objectif en 2019, citant le fait que l'on avait évité une escalade généralisée du conflit entre Israël et le Hamas à Gaza et l'amélioration des conditions humanitaires. Elle a exprimé son soutien à la stratégie et aux hypothèses énoncées pour 2021 et s'est félicitée de l'accent mis sur la prise en compte des questions de genre dans les activités de consolidation de la paix, ce qui contribuait à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Une autre

délégation a demandé un complément d'information sur les conséquences de la COVID-19 sur le travail et l'exécution des mandats du Bureau.

18. Une délégation a félicité le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine du travail très important qu'il accomplissait et salué la présentation bien structurée de ses travaux. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des activités de renforcement des capacités de l'Union africaine menées par le Bureau et du travail accompli avec la Commission de l'Union africaine. Une délégation a considéré que l'engagement politique en faveur du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine restait fort de part et d'autre et souhaité que le Bureau continue son travail avec l'Union africaine de sorte que celle-ci étoffe ses capacités et que des résultats spécifiques et mesurables soient obtenus. Il a été noté que l'Union africaine pouvait apporter un solide avantage comparatif en matière de prévention des conflits et de médiation, et une délégation a exprimé son soutien aux travaux menés à cet égard par le Bureau avec la Commission de l'Union africaine, notamment aux efforts visant à intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les aspects de l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité. La même délégation a bien accueilli le soutien apporté par le Bureau à l'Union africaine dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie et noté qu'il était crucial que l'attention ne se démente pas tout au long de l'année à venir, car la Somalie se préparait à tenir des élections historiques fin 2020-début 2021 et il était prévu que les fonctions de sécurité soient transférées aux forces de sécurité somaliennes en 2021. Elle a fait observer que les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité, la stabilité et le développement de l'Afrique pourraient être graves, les conséquences primaires et secondaires exacerbant les tensions, les vulnérabilités et les chocs. Il faudrait peut-être adapter le programme à l'évolution des priorités de l'Union africaine à mesure que la pandémie progressait sur le continent et le Bureau devrait soutenir l'Union africaine pour qu'il soit tenu compte des conflits et du relèvement dans les mesures prises face à la COVID-19.

19. Une délégation a pris note des travaux que menait le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour améliorer le transfert de connaissances et, à cet égard, a demandé un complément d'information sur les résultats donnés par les réunions entre homologues. Plusieurs délégations ont salué le travail du Bureau en Somalie, notant le soutien apporté à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Des éclaircissements ont été demandés sur les plans de coopération et de coordination du Bureau avec l'Union africaine concernant l'examen stratégique conjoint. Une délégation a noté avec satisfaction que le Bureau coordonnait ses travaux avec ceux de la Commission économique pour l'Afrique et demandé s'il en était de même avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Elle a également demandé des informations sur la coordination des activités du Bureau avec celles d'autres bureaux des Nations Unies ayant des mandats en Afrique.

20. Les délégations ont salué le travail mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Une délégation s'est félicitée de l'approche relativement équilibrée qui avait été adoptée pour l'élaboration du programme et a souligné que les activités du Bureau devraient être solidement ancrées dans la Stratégie et les résolutions du Conseil, et représenter ainsi essentiellement le pilier Paix et sécurité des travaux de l'Organisation. En ce qui concernait les grandes lignes des priorités thématiques, elle a mis en garde contre le recours à des notions qui ne faisaient pas l'objet d'un consensus ; citant en particulier la notion d'« extrémisme violent ». La délégation a noté que, selon les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen de la Stratégie, le Bureau était chargé de prévenir et de combattre l'extrémisme violent lorsqu'il pouvait conduire au terrorisme, mais dans au moins cinq paragraphes du programme

de travail l'on trouvait des formulations qui n'établissaient pas un lien entre l'extrémisme violent et le terrorisme. On a souhaité savoir la raison pour laquelle les résultats escomptés par le Bureau pour 2021 n'étaient illustrés que par un seul projet consacré à la détection et à la prévention des mouvements des terroristes, au détriment des autres activités relatives au programme, y compris celles lancées en 2020. Une délégation a mentionné l'évaluation externe qui était consacrée au programme quinquennal du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (par. 3.229 et 3.230) et, notant qu'elle était encore en cours, a estimé que les conclusions qui en seraient issues n'avaient pas pu être prises en considération dans le plan-programme du Bureau pour 2021. La même délégation a appelé l'attention des membres du Comité sur le fait que les fonds du budget ordinaire alloué au Bureau étaient insuffisants. Les ressources extrabudgétaires représentaient 96,9 % du financement total du Bureau, tandis que les fonds qu'il était proposé de prélever sur le budget ordinaire pour 2021 étaient inchangés par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Il était douteux que les ressources globales proposées pour 2021 permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats du Bureau, compte tenu de la part des ressources extrabudgétaires (96,9 % du budget total du Bureau) et du fait que le montant des contributions volontaires risquait de se contracter dans le sillage de la pandémie de COVID-19.

21. Une délégation a exprimé son soutien au travail accompli par le Bureau pour coordonner la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et encouragé le Bureau à assurer la mise en œuvre équilibrée et efficace des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle a estimé que, dans la partie consacrée aux résultats escomptés pour 2021, au lieu de la formulation « barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien (résultat déjà défini pour 2020) » mieux aurait valu opter pour « empêcher les terroristes de se déplacer », étant donné que les déplacements se faisaient par voie terrestre, maritime ou aérienne ; à cet égard, elle a encouragé le Bureau à redoubler d'efforts pour élargir le programme à un plus grand nombre d'États Membres.

Conclusions et recommandations

22. **Le Comité a accueilli favorablement le travail accompli par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en faveur de la prévention et du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix.**

23. **Le Comité a félicité le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine de son travail et souhaité une plus grande collaboration avec l'Union africaine de sorte que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient intégrées dans tous les aspects des activités du Bureau touchant la paix et la sécurité.**

24. **Le Comité a accueilli favorablement l'appui donné par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui sera crucial pour les élections nationales à venir et le transfert des fonctions de sécurité aux forces de sécurité somaliennes en 2021.**

25. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à accroître la cohérence, la synergie et la coordination des activités de l'Organisation dans des domaines tels que la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la reconstruction après les conflits et le développement, dans le respect des mandats des entités des Nations Unies.**

26. **Le Comité a noté avec satisfaction le travail que faisait l'ONU dans le cadre du sous-programme consacré à l'assistance électorale pour aider les pays qui en**

faisaient la demande à organiser des élections libres, régulières, ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, en complément de l'action menée par ces pays pour mettre en œuvre le Programme 2030.

27. Le Comité a accueilli favorablement les travaux du Bureau d'appui à la consolidation de la paix concernant la promotion de solutions que les pays s'approprient et demandé à l'Assemblée générale d'encourager le Bureau à accroître ses partenariats avec le système des Nations Unies, les entités régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux, notamment en intégrant les questions de genre dans les activités de consolidation de la paix, y compris à l'appui de la mise en œuvre de la résolution **1325 (2000)** du Conseil de sécurité.

28. Le Comité a pris note de la coopération qui s'était instaurée entre l'ONU et la Ligue des États arabes et salué l'ouverture en juin 2019 d'un bureau au Caire.

29. Le Comité a accueilli favorablement le travail accompli par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en faveur de la concrétisation de la solution des deux États à un moment crucial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

30. Le Comité a salué le travail accompli par la Division des affaires du Conseil de sécurité pour faciliter les travaux du Conseil.

31. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021, sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Exécution du programme en 2019 : référendum pacifique à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Paragraphe 3.19

Supprimer le mot « violents ».

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité (nouveau résultat)

Paragraphe 3.25

Remplacer « des situations et des causes de conflit » par « des causes profondes des conflits ».

Sous-programme 4

Décolonisation

Objectif

Paragraphe 3.56

Remplacer « faire avancer » par « promouvoir ».

Paragraphe 3.56

Après « décolonisation des 17 territoires non autonomes », ajouter « , conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, ».

Exécution du programme en 2019 : participation accrue des représentants des territoires non autonomes et des États Membres au séminaire régional

Paragraphe 3.61

Remplacer « faire avancer » par « promouvoir ».

Après « décolonisation des 17 territoires non autonomes », ajouter « , conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, ».

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 2 : augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies fournissant des informations sur les territoires non autonomes (nouveau résultat)

Paragraphe 3.64

Supprimer « peuples des ».

Paragraphe 3.66

Ajouter « selon qu'il sera utile » à la fin de la dernière phrase.

Produits

Tableau 3.8

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts

Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)

4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico

Colonne « Produits prévus : 2020 »

Remplacer « – » par « 1 ».

Colonne « Produits prévus : 2021 »

Remplacer « – » par « 1 ».

Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Stratégie

Paragraphe 3.87

Remplacer « fragiles » par « pays qui risquent de sombrer ou de resombrer dans un conflit ou qui sont ».

Exécution du programme en 2019 : Burkina Faso – une approche intégrée visant à réduire le risque de conflit

Paragraphe 3.89

Remplacer « dans un cadre autre que celui d'une mission » par « dans une situation consécutive à un conflit ».

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix (résultat déjà défini pour 2020)

Paragraphe 3.94

Remplacer « dans des contextes complexes » par « dans des situations de conflit ».

Sous-programme 7

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration (résultat déjà défini pour 2020)

Tableau 3.18 (Mesure des résultats)

Colonne « 2020 »

Supprimer le mot « violents ».

Colonne « 2021 »

Supprimer le mot « violents ».

Section VI

Bureau de lutte contre le terrorisme

Programme de travail

Bureau de lutte contre le terrorisme

Stratégie

Paragraphe 3.223

Dans la deuxième phrase, après « extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Dans la quatrième phrase, après « extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Dans la version anglaise, après « Counter-Terrorism Centre », ajouter « (UNCCT) ».

Paragraphe 3.224

Après « combattre le terrorisme et l'extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Facteurs externes pour 2021

Paragraphe 3.25 a)

Après « extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Paragraphe 3.226

Après « une politique et un programme axés sur les questions de genre consacrés à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Remplacer « à cet égard des mesures » par « des mesures dans ces domaines ».

Paragraphe 3.228

Après « extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».

Activités d'évaluation

Paragraphe 3.230

Remplacer la phrase « Il a été tenu compte de ces évaluations au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021 » par « Il a été tenu compte des constatations de l'autoévaluation susmentionnée dans le plan-programme pour 2021, tandis que les résultats de l'évaluation externe qui est en cours devraient avoir une incidence sur l'établissement du nouveau programme stratégique pluriannuel du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ».

Paragraphe 3.231 b)

Après « extrémisme violent », ajouter « pouvant conduire au terrorisme ».
